

Economie de communion 20^{ème} anniversaire

Paris 10 septembre 2011

J'ai pensé de commencer mon intervention à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'Economie de communion, que je suis très heureuse de célébrer avec vous, par des paroles tirées d'un petit livre intitulé *Cinq pains et deux poissons*, un recueil de conférences adressées aux jeunes en vue du Jubilé de l'an 2000, écrit par le Cardinal François Xavier Nguyen Van Thuân, un des anciens Présidents du Conseil Pontifical Justice et Paix.

Ceci pour deux raisons : la première est le lien existant entre le Cardinal et le Mouvement des *Focolari*. Un lien profond et bien connu. La seconde raison est que, en abordant le sujet de l'Unité, comme il m'a été demandé de faire, cette citation m'aidera à situer mon intervention dans un domaine qui m'est plus familier, celui de l'enseignement social de l'Eglise.

Le passage que je vais citer se trouve au chapitre intitulé « Cinquième pain: aimer jusqu'à l'unité, le testament de Jésus », chapitre dans lequel le Card. Van Thuân raconte comment il avait pu fabriquer, avec la complicité de deux de ses geôliers, la chaîne et la croix qu'il a portées pour le reste de sa vie. Après ce récit il ajoute : « Dans les moments les plus dramatiques, en prison, quand j'étais presque épuisé, sans même la force de prier ou de méditer, j'ai cherché une façon de résumer l'essence de ma prière, du message de Jésus et j'ai utilisé cette phrase : "Je vis le testament de Jésus". C'est à dire aimer les autres comme Jésus m'a aimé, par le pardon, par la miséricorde, jusqu'à l'unité, comme il a prié : "afin que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et comme je suis en toi" (Jn 17,21). J'ai souvent prié : "Je vis le testament d'amour de Jésus». Je veux être le jeune qui a offert tout ce qu'il avait. C'est rien, 5 pains et 2 poissons, mais "c'est tout" ce qu'il avait pour être " l'instrument de l'amour de Jésus" »¹.

Voilà, je trouve significatif que le Card. Van Thuân ait fait le lien entre l'unité et le miracle des pains : **pour aimer jusqu'à l'unité, il a offert ce qu'il avait en le mettant en commun.**

En effet, *le miracle des pains est un lieu théologique qui fonde et oriente non seulement la réflexion mais aussi l'action sociale de l'Eglise*. Le Seigneur, on lit dans les Evangiles, prend pitié de la grande foule qui l'avait suivi en voyant les signes qu'il faisait sur les infirmes. Mais la pitié du Seigneur pour la détresse physique et la faim de la foule n'est en rien condescendance, c'est une sympathie qui est un « souffrir-avec », à laquelle fait suite un geste concret. Quand Il dit aux disciples « Donnez-leur vous-même à manger », ce n'est pas pour susciter de bons sentiments, mais

1 Nguyen Van Thuân, F., *Cinque pani e due pesci*, Cinisiello Balsamo, Edizioni San Paolo, 1997, p. 55.

pour les pousser à agir et puis, devant leur objection : « où irons-nous acheter à manger pour tous ces gens ? », il leur demande tout simplement: « combien avez-vous de pains ? ». Il les invite donc avec réalisme à donner ce qu'ils ont, à faire ce qu'ils peuvent, à ne pas se cacher derrière un alibi (ce que nous avons n'est rien pour cette foule), un alibi commode pour ne rien faire².

Le chrétien, donc, sur l'exemple de Jésus-Christ doit se préoccuper aussi des besoins matériels des hommes, doit souffrir avec eux, doit venir en aide à son prochain, doit passer à l'action. Il est appelé à « voir, juger et agir », selon la méthode qui suit donc la dynamique classique des mouvements sociaux chrétiens, reprise par le Pape Jean XXIII dans l'encyclique *Mater et Magistra* (dont nous célébrons cette année le 50^{ème} anniversaire de la publication) et où il fait référence, justement, au miracle de la multiplication des pains. C'est la dynamique qui a inspiré aussi la création de l'économie de communion : voir les inégalités criantes de Sao Paulo, souffrir avec les pauvres, juger la situation, agir de façon originale. Et c'est d'ailleurs la même expérience vécue par Paul VI en visitant l'Amérique Latine et l'Inde, une expérience qui l'avait poussé à écrire *Populorum Progressio*, la première encyclique sur le développement.

Cette **résonnance entre économie de communion et enseignement social de l'Eglise sur le développement** - le développement de tout l'homme et de tous les hommes - saute aux yeux en lisant l'encyclique *Caritas in Veritate* par laquelle Benoît XVI commémore justement *Populorum Progressio*. Il est bien connu que c'est à ce modèle d'économie que le Pape fait aussi allusion quand il demande, à l'heure de la mondialisation, « l'ouverture progressive, dans un contexte mondial, à des formes d'activité économique caractérisées par une part de gratuité et de communion » (*Caritas in veritate*, 39). Et il en est de même quand il reconnaît qu'au cours de ces dernières décennies a surgi une ample sphère d'entreprises intermédiaires entre celles *profit* et celles *no profit*. Il s'agit « d'entreprises traditionnelles, – qui cependant souscrivent des pactes d'aide aux pays sous-développés –, de fondations qui sont l'expression d'entreprises individuelles, de groupes d'entreprises ayant des buts d'utilité sociale, du monde varié des acteurs de l'économie dite "civile et de communion" » (*Caritas in veritate*, 46).

Je ne peux pas me retenir, devant ces références pratiquement explicites que fait Benoît XVI à l'économie de communion dans un texte du magistère important comme l'est une encyclique, de revenir sur un passage du *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, publié par le Conseil Pontifical Justice et Paix, où il est question de l'élaboration de l'enseignement social. Au numéro 79 de ce volume il est écrit : « La doctrine sociale est de l'Église parce que l'Église est le sujet qui l'élabore, la diffuse et l'enseigne. Elle n'est pas la prérogative d'une composante du corps ecclésial, mais de la communauté tout entière : elle est l'expression de la façon dont l'Église comprend la société et se situe à l'égard de ses structures et de ses mutations. Toute la communauté ecclésiale —

2 Cf. Heckel, R., *Mission et développement*, L'Eglise en Alsace, novembre 1982, pp. 24-25.

prêtres, religieux et laïcs — concourt à constituer la doctrine sociale, selon la diversité des devoirs, des charismes et des ministères en son sein »³. Chiara Lubich et le Mouvement des *Focolari* sont un exemple évident et privilégié de ce concours de toute l'Eglise à l'élaboration de son enseignement social.

La communion dans l'économie, telle qu'elle est explicitée dans le système économique mis en pratique dans les entreprises qui adhèrent, justement, au projet de l'économie de communion, va vraiment dans le sens du miracle de la multiplication des pains. Si dans l'idée de communion il y a aussi celle du partage je voudrais plutôt souligner comme, en réalité, **quand on met en commun ce qu'on a, surtout le peu qu'on a, celui-ci se multiplie**. Tout comme il est arrivé avec les cinq pains et deux poissons grâce auxquels le Seigneur a pu nourrir la grande foule de Tibériade et comme il arrive aux idées que l'on met en commun (dès qu'on procède à partager les idées elles se multiplient puisqu'il y en a tout de suite d'autres qui viennent à l'esprit des interlocuteurs), les entreprises qui rejoignent le projet se sont multipliées, ainsi que les postes de travail.

En fait cette mise en commun répond à la logique du principe de la **destination universelle des biens**. La mise en commun, le partage des biens, dans le modèle de l'économie de communion répond, comme le partage effectué dans la communauté de Jérusalem des temps apostoliques, à un idéal de charité et non pas de pauvreté⁴ : le but n'est pas celui d'être tous pauvres mais qu'aucun ne soit dans le besoin. Et que tous, dirait-on aujourd'hui, soient mis en mesure de développer leurs capacités. En fait, le principe de la destination universelle des biens s'opère à travers les voies complémentaires que sont l'appropriation particulière et la possession commune : chacune de ces deux voies concrètes est susceptible de formes multiples ; chacune demeure sous l'influx du principe supérieur de destination universelle des biens⁵. Dans le cas de l'économie de communion ce sont aussi, sinon surtout, des ressources non matérielles qui sont mises en commun surtout de la part des pauvres destinataires d'une partie des profits des entreprises. Comme le disait Chiara Lubich à Strasbourg en 1999 ces pauvres ne sont pas des assistés. Ils sont des membres essentiels actifs du projet, à l'intérieur duquel ils donnent aux autres leurs nécessités en vivant eux aussi la culture du don. En fait, beaucoup renoncent à l'aide qu'ils reçoivent dès que possible⁶.

Finalement c'est ainsi que se réalise l'**option préférentielle pour les pauvres** par leur participation car, celui qui est dans le besoin, qui demande un soutien pour vivre, n'est pas un « gêneur ou un fardeau », mais « un appel à faire le bien, la possibilité d'une richesse plus grande » selon la bien connue mise au point du bienheureux Jean Paul II dans *Centesimus annus* (n. 58).

3 Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, Città del Vaticano, 2004, n.79.

4 Cf. Cantalamessa, R., *Quarta predica di Quaresima*, 15 avril 2011, www.cantalamessa.org

5 cfr. Heckel, R., *La destination universelle des biens. A propos de la Conférence du droit de la mer*, Commission Pontificale *Iustitia et Pax*, 1977.

6 Lubich, C., *L'esperienza di economia di comunione: dalla spiritualità dell'unità una proposta di agire economico*, in *Nuova Umanità*, XXI (1999/6) 126, p.618.

Et le Pape soulignait aussi, à l'heure de la mondialisation, la nécessité d'élargir cette conception au niveau mondial. En effet, écrivait-il encore « il ne s'agit pas seulement de donner de son superflu mais d'apporter son aide pour faire entrer dans le cycle du développement économique et humain des peuples entiers qui en sont exclus ou marginalisés » (*Centesimus annus*, 58). Pour ce faire, il faudra aussi changer les styles de vie, les modèles de production et de consommation. Tout ceci en fonction d'une juste conception du bien commun de la famille humaine tout entière (cfr. *Centesimus annus*, 58) qui ne peut être réalisée, écrivait encore le Pape, « sans de bons organismes internationaux de contrôle et d'orientation » (*ibid.*).

De nos jours, en présence d'un phénomène de mondialisation encore plus marquant, Benoît XVI, trouve dans la **subsidiarité** un principe particulièrement apte à gouverner la mondialisation et à l'orienter vers un véritable développement humain. En fait, « pour ne pas engendrer un dangereux pouvoir universel de type monocratique, la "gouvernance" de la mondialisation doit être de nature subsidiaire, articulée à de multiples niveaux et sur divers plans qui collaborent entre eux » (*Caritas in veritate*, 57). Ce type de gouvernance serait respectueux de ce principe de réciprocité qui fonde la constitution intime de l'être humain, la subsidiarité étant l'antidote le plus efficace contre toute forme d'assistance paternaliste.

Un reflet de ceci se trouve non seulement dans les modèles économiques qui cherchent à humaniser le marché, mais aussi dans les multiples projets de développement mis sur pied par des associations qui partent d'en bas dans les pays développés et dans les pays pauvres.

Il faut aussi reconnaître que, déjà depuis un certain nombre d'années, même dans les milieux des **institutions internationales** on s'est rendu compte qu'aucun projet de développement ne peut avoir de succès sans la **participation** de la société civile et notamment des plus concernés, les pauvres. C'est ainsi que déjà à partir des dernières années du siècle passé plusieurs initiatives ont pris corps, initiatives qui acquièrent de l'importance en vue de la réalisation des *Objectifs de Développement du Millénaire* et en particulier celui de réduire de la moitié le nombre des plus pauvres. A part l'initiative *Poverty Reduction Strategy Papers*, qui exige la participation de la société civile pour l'élaboration des plans à présenter afin d'obtenir l'accès au programme d'allègement de la dette internationale, je citerai tout spécialement le *Social Development Civil Society Fund* dont le but est « de renforcer la voix et l'influence des groupes de pauvres et marginalisés dans le procès de développement, en faisant ce procès plus inclusif et équitable »⁷.

Aux principes de subsidiarité et de participation s'inspirent naturellement aussi les projets de développement du vaste monde associatif catholique et chrétien. Il y a quelques mois, pour commémorer le 50^{ème} anniversaire de la publication de l'encyclique *Mater et Magistra* dans laquelle Jean XXIII exprimait sa préoccupation de voir l'enseignement social de l'Eglise non seulement

7 cfr. web.worldbank.org.

étudié et appris, mais aussi mis en pratique, le Conseil Pontifical Justice et Paix a organisé un Colloque au cours duquel ont été présentées pour chaque continent quatre « bonnes pratiques » de développement humain, qui visaient donc un développement non seulement économique mais aussi culturel et spirituel. Cela a été un vrai succès, une expérience enrichissante pour tous que je souhaite pouvoir répéter régulièrement jusque, pourquoi pas, à réaliser la publication régulière d'un rapport contenant ces exemples de bonnes pratiques inspirées par l'enseignement social de l'Eglise et surtout par l'« imagination de la charité »⁸. Ce serait là, il me semble un instrument à utiliser pour réaliser la nouvelle évangélisation à laquelle nous sommes tous invités à nous engager.

Flaminia Giovanelli

Sous-Secrétaire

Conseil Pontifical « Justice et Paix »

8 Jean -Paul II, Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*, n. 50.